



**FFFA**

Service émetteur :  
**ADMINISTRATIF**

**RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
MEDICALE 2015/2016**



**Les membres :**

Le médecin fédéral

Le médecin des équipes de France

Les kinésithérapeutes des équipes de France

Le DTN

L'activité de la commission médicale a consisté :

1. en la réalisation Suivi longitudinal des athlètes de haut niveau « le suivi médical réglementaire ». Le fonctionnement instauré est le suivant :

Tous les sportifs sur liste reçoivent individuellement leurs dossiers (envoyés via la DTN) afin d'envoyer toutes les ordonnances des examens imposés par la réglementation en vigueur.

Les dossiers complétés sont lus par le médecin fédéral national lequel assure le rôle de médecin du suivi.

Lorsque ces dossiers sont validés, ils sont à la disposition du médecin d'équipe qui peut les utiliser lors des déplacements en compétition sachant qu'ils contiennent tout le suivi de l'athlète.

Chaque athlète sur liste a reçu un dossier et 100% des dossiers ont été traités, 83% étaient complets.

Le bilan définitif du suivi longitudinal n'a révélé aucune anomalie majeure et aucune contre-indication à la pratique. Or des avis spécialisés ont parfois été demandés

Le message éducatif sur l'importance de ces examens médicaux n'est pas encore ancré dans l'esprit de tous les sportifs de haut niveau. De plus des délais de rendez vous très longs compliquent la démarche et les bonnes volontés.

2. sollicitation des médecins référant ou experts en cas d'anomalies révélées par le suivi.

3. sensibilisation aux signes de commotion cérébrale et conduite à tenir, formation des éducateurs, plaquettes

4. Gestion des cas de commotion cérébrale (à distance mais orientation vers les spécialistes experts et référents)

5. Gestion des dossiers "dopage" c'est-à-dire des cas positifs

6. Information des médecins régionaux

7. Contact avec les ligues

8. Gestion du dossier sport santé

9. Un autre volet de la commission consiste en la participation à des réunions d'informations ou des colloques sur la médecine du sport, le dopage.



Durant la saison sportive la commission médicale s'est réunie à cinq reprises.

Les axes de travail abordés ont été :

-Le planning de surveillance médicale des compétitions sportives ;

-Le suivi médical longitudinal ;

-Le point sur les examens réalisés dans le cadre du suivi médical obligatoire des sportifs de haut niveau (S.H.N.) ;

-Le point sur la nouvelle réglementation anti-dopage et les procédures d'autorisation à usage thérapeutique (A.U.T.), une réunion avec le représentant du ministère en matière de réglementation interministérielle;

-Le point sur les contrôles anti-dopage positifs ;

-L'intégration dans les réseaux sport santé régionaux.

**Valérie AMIARD**

**Médecin Fédéral**